

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 MARS 1845.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. MAERTENS, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur François-Barthélemy Ferrand, préposé de 1^{re} classe des douanes à Groote-Brogel (Limbourg).

MESSIEURS ,

Le sieur Ferrand est né à St-Zacharie (France), le 17 nivôse an IX, d'un père français et d'une mère belge. Son père fut tué à la bataille d'Austerlitz. Après la chute de l'Empire, il vint avec sa mère habiter la Belgique. En 1818, il s'engagea volontairement dans l'armée des Pays-Bas; à la révolution, il passa au service belge, et quitta, en 1835, l'état militaire pour entrer dans la douane. Il a épousé une femme belge, dont il a deux enfants. Il expose dans sa requête que l'emploi qu'il occupe suffit à peine à ses besoins et à ceux de sa famille, et il déclare qu'il serait incapable de payer la somme voulue, si la naturalisation ne pouvait lui être accordée gratuitement. Il est dès lors fâcheux pour lui qu'il ne se trouve pas dans les cas d'exemption prévus par la loi.

La conduite du pétitionnaire est bonne.

Le Président-Rapporteur,

J. MAERTENS.
